



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des patrimoines et de l'architecture
Service du patrimoine
Sous-direction des monuments historiques et des sites patrimoniaux
Bureau des sites patrimoniaux et du patrimoine mondial

Réf. : MC/2024/D/18957

La ministre de la Culture

à

Monsieur le Préfet de la région Occitanie
Direction régionale des affaires culturelles

Paris, le 5 juin 2024

**OBJET : Avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture du 30 mai 2024 :
projet de modification du site patrimonial remarquable couvrant une partie du
territoire de la commune de Dax (40)**

PJ : Projet de périmètre

Lors de sa séance du 30 mai 2024, la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture a émis un **avis favorable** à l'unanimité au projet de modification du site patrimonial remarquable (SPR) de Dax (Landes), dont le périmètre est annexé à ce courrier. Elle a également formulé le vœu que le diagnostic architectural des intérieurs des immeubles situés dans le périmètre du SPR soit achevé et de tirer profit des études d'inventaires réalisées, en vue de proposer le cas échéant, en complément d'un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine, un plan de sauvegarde et de mise en valeur notamment sur la partie du SPR présentant les enjeux patrimoniaux les plus forts.

En conséquence, je vous invite à procéder à la mise à l'enquête publique de ce projet en application des articles L.631-2 et R.631-2 du code du patrimoine.

Conformément au 4° de l'article R.123-8 du code de l'environnement, le présent avis doit être joint au dossier de l'enquête publique.

Le procès-verbal de la séance vous sera adressé dans un second temps.

La sous-directrice des monuments historiques
et des sites patrimoniaux

Isabelle CHAVE

Proposition de périmètre :

